

Vous rendez visite à votre proche hospitalisé

Charte visiteur

PRE-REQUIS

- ✓ **Maximum d'1 à 2 personnes majeures : visite autorisée après accord du praticien hospitalier du service**
- ✓ **Durée des visites en chambre : 1 heure maximum**

CONDUITE A TENIR

Avant la visite

- Votre arrivée se fait par l'entrée « visiteurs » ;
- Votre véhicule est garé à l'extérieur de l'établissement ;
- L'annonce de votre arrivée s'effectue à l'interphone « bâtiment Simone de Beauvoir » ;
- Vous êtes accueilli par un agent d'accueil qui vous remettra un masque. Ce dernier devra être porté durant toute la période de présence sur le site. Il vous fera également réaliser une désinfection des mains ;
- Il vous fera ensuite compléter l'auto-questionnaire et l'attestation « Visite en période d'épidémie COVID-19 ». L'auto-questionnaire confirme l'absence de symptômes ;
- Les accès aux différents services se font uniquement par ces entrées :
 - o Montaigne : Secteur orange – Porte 8
 - o Dechelotte : Secteur orange – Porte 7
 - o Grumbach : Secteur orange – Porte 11Le plan de l'établissement vous sera remis afin de vous accompagner dans votre trajet ;
- Vous êtes invité à toucher le moins de surface possible au sein de l'établissement.

Pendant la visite

- Nous vous remercions de vous annoncer au poste de soins avant de pénétrer en chambre ;
- La porte de la chambre sera maintenue ouverte durant toute la durée de l'entretien ;
- Une désinfection des mains par solution hydro alcoolique est à réaliser avant d'entrer dans la chambre de votre proche ;
- La distanciation spatiale (2 mètres) sera à respecter en chambre- pas de contact physique ;

- Une désinfection des mains par solution hydro alcoolique est à réaliser avant de sortir de la chambre de votre proche
- Il vous est demandé de ne pas déambuler dans le couloir.

Après la visite

- Votre sortie de l'établissement se fait en empruntant à l'identique le parcours réalisé à l'arrivée.

OBJETS EN PROVENANCE DE L'EXTERIEUR

Vous avez la possibilité d'apporter un nombre limité d'objets nettoyables au détergent/désinfectant en provenance de l'extérieur sous conditions d'être dans un sac :

- o Sont autorisés : les aliments industriels, le linge propre, les produits d'hygiène corporelle, les livres, ...
- o Ne sont pas autorisés : les revues, les journaux, les fleurs, les plantes en pot les denrées fraîches en vrac, les plats préparés « maison » ;

Après avoir informé l'équipe, le sac de linge propre est déposé au sol dans la chambre.

Les objets peuvent rentrer en contact avec votre proche après réalisation du bionettoyage par un soignant.

CES MESURES SONT MISES EN PLACE POUR PROTEGER VOTRE PROCHE, LES PERSONNELS SOIGNANTS ET VOUS-MEME.

NOUS SOMMES TOUS ENGAGES A EN PRENDRE SOINS.

TOUT MANQUEMENT AUX CONSIGNES FERA L'OBJET D'UNE INTERDICTION TEMPORAIRE DE VISITE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'APHP.

Le Directeur